

Droit de Prémption Urbain (DPU) s'appliquant sur l'ensemble des zones U et AU

Plan 1 : Le Village - Les Vergers - Les Bastides - La Valette - Courbons

Légende



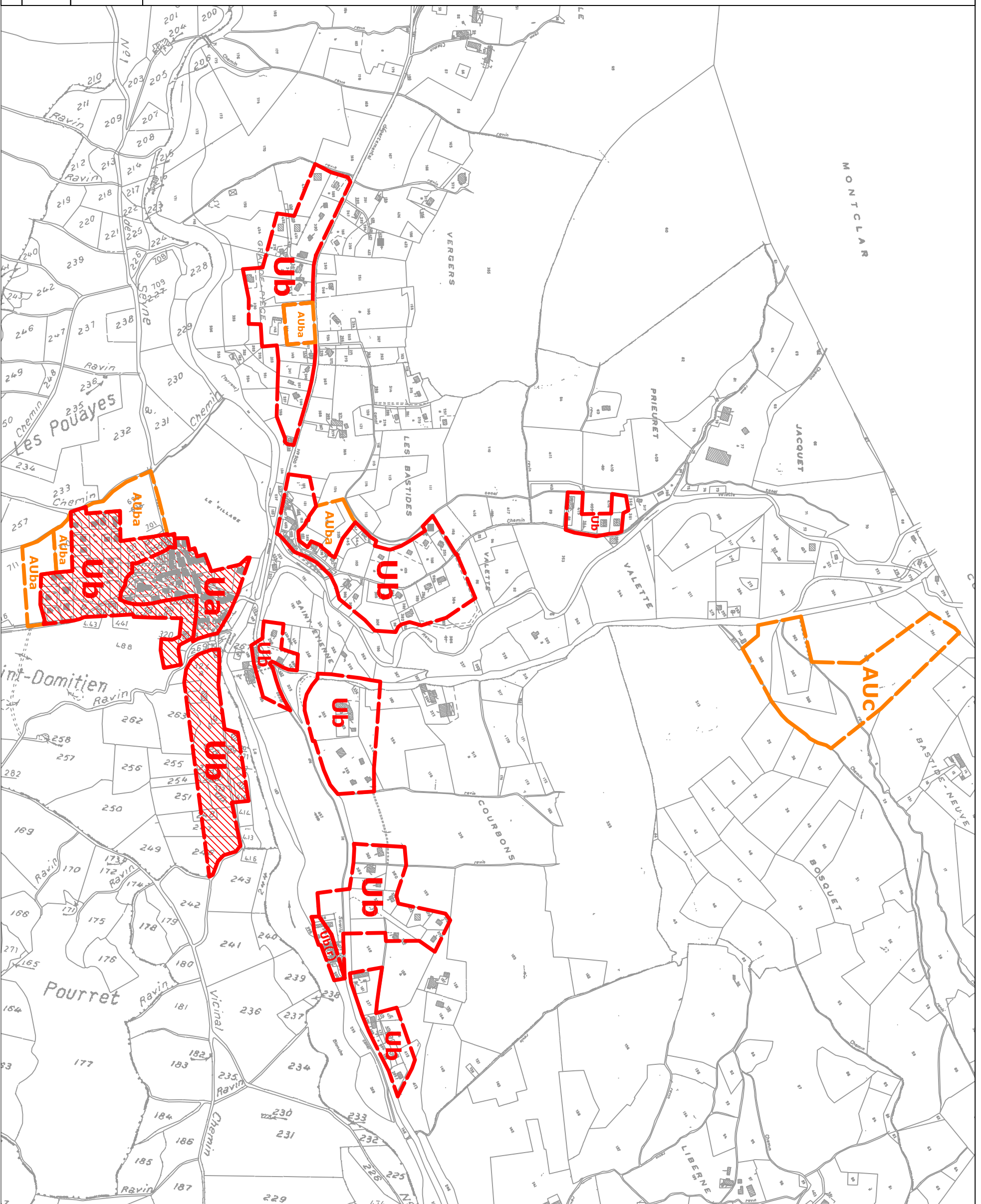
Zone Urbaine



DPU renforcé



Zone A Urbaniser



Commune de SELONNET

Echelle

1/7.500



Réalisation :

François ESTRANGIN
Karine CAZETTES (EURICAT)

Date : 20 Juin 2013